

**Conseil académique de l'université de Reims Champagne-Ardenne**  
**Séance du mardi 12 décembre 2023**

**Membres présents :**

Collège professeurs : Jean-Bernard BEHR, Stéphanie CAILLIES, Christophe CLÉMENT, Marie-Renée DE BACKER, Hacène FOUCHAL, Sophie GANGLOFF, Emmanuel GUILLON, Aude LAQUERRIERE-LACROIX, Richard LE NAOUR, Pierre MILLET, Guillaume PIERRE, Maud ROTGER, Laurence VOUTQUENNE, Vincent VUIBLET, Marta-Inès WALDEGARAY, Virginie ZENINARI

Collège autres enseignants : Emilie BUACHE, David CARTON, Rémi EVRARD, Emmanuelle GAUTHERAT, Mickael GILLIOT, Fabienne GRELLEPOIS, Nicolas HORNY, Anne-Sophie LAVEFVE-LABORDERIE, Stéphanie PREVOST, Céline ROUSSE

Collège BIATSS : Catherine BONDU-LEBON, Charlotte DELCOURT, Jennifer GEERAERTS

Collège étudiants : Henry CADENNE, Grégory DELON, Marina DELCOURT, Matéo MEVIZOU

Invités : Carole CORPEL, Hélène LACROIX-DOREY, Tamar BALAN, Laure CASTIN

**Membres excusés** : Sibylle BERTAIL-FASSAERT, Ségolène BUFFET, Eric CASTAGNE, Garance COULLET, Laurence DELAHAUT, Mathieu FER, Marie-Noëlle GABET, Frédéric GUGELOT, Mark KERE, Alexis LALY, Audrey LAUDE-DEPEZAY, Fabien LEGRAND, Olivier LEJEUNE, Ophélie MEDZA-MBA, Romain RIVET, Céline SCHNEIDER, Grace STOCKTON-BLIARD, Nathalie TRANNOY-ORBAN, Itheri YAHIAOUI

**Membres représentés :**

Ségolène BUFFET a donné pouvoir à Jennifer GEERAERTS  
Laurence DELAHAUT a donné pouvoir à Jennifer GEERAERTS  
Eric CASTAGNE a donné pouvoir à Pierre MILLET  
Romain RIVET a donné pouvoir à Richard LE NAOUR  
Nathalie TRANNOY-ORBAN a donné pouvoir à Emmanuelle GAUTHERAT  
Audrey LAUDE-DEPEZAY a donné pouvoir à Emmanuelle GAUTHERAT  
Garance COULLET a donné pouvoir à Grégory DELON  
Mark KERE a donné pouvoir à Marina DELCOURT  
Alexis LALY a donné pouvoir à Marina DELCOURT  
Olivier LEJEUNE a donné pouvoir à Guillaume PIERRE  
Mathieu FER a donné pouvoir à Henry CADENNE  
Ophélie MEDZA-MBO a donné pouvoir à Matéo MEVIZOU  
Frédéric GUGELOT a donné pouvoir à Jean-Bernard BEHR  
Céline SCHNEIDER a donné pouvoir à Emilie BUACHE  
Guillaume GELLÉ a donné pouvoir à Christophe CLÉMENT  
Fabienne GRELLEPOIS a donné pouvoir à Fabien LEGRAND  
Itheri YAHIAOUI a donné pouvoir à Hacène FOUCHAL

## **Ordre du jour :**

### **1. Points d'information**

### **2. Questions statutaires**

- Avis sur la création de l'Institut international de bioéconomie durable

### **3. Questions pédagogiques**

- Demande d'accréditation de la licence professionnelle Activités juridiques : mandataire judiciaire à la protection des majeurs

### **4. Questions ressources humaines :**

- Campagne d'emplois complémentaire

### **5. Questions diverses.**

\* \* \*

*La séance débute à 9h03*

Madame Carole CORPEL fait lecture des pouvoirs.

### **1. Points d'information**

Monsieur Christophe CLÉMENT indique qu'il n'y a pas de point d'information.

### **2. Questions statutaires :**

#### **❖ *Avis sur la création de l'Institut international de bioéconomie durable***

Madame Hélène LACROIX-DOREY, cheffe de projet sur le projet EXEBIO ayant vocation à devenir un institut de la bioéconomie et de l'environnement, explique qu'il s'agit d'un consortium de douze partenaires avec un budget total de 46,6 M€ sur dix ans et une subvention de 21,7 M€ de France 2030 au travers de l'ANR.

Les partenaires et les trois axes prioritaires sont présentés.

Madame Hélène LACROIX-DOREY explique que 2023 a été une année de maturation et présente l'évolution des actions et les missions.

Le rôle et la composition de la gouvernance sont présentés. Précision est faite que le président du conseil de l'institut est nommé pour quatre ans par le président de l'université et le directeur d'institut est nommé par le président.

Madame Emmanuelle GAUTHERAT demande l'impact sur les personnels qui rejoindraient cette composante et souhaite savoir si la double appartenant est possible. Elle se questionne également sur le statut du président du conseil de l'institut dans la mesure où il est mentionné dans les documents qu'il a « rang de vice-président », contrairement au directeur de l'institut.

Madame GAUTHERAT a relevé une incohérence concernant les rapporteurs puisqu'il est mentionné dans l'article 3-2-b que le président du conseil d'institut doit choisir des rapporteurs et plus bas il est mentionné « désigné les experts évaluateurs par dossier ».

Madame Hélène LACROIX-DOREY confirme que les enseignants peuvent se rapporter à deux composantes. L'idée est de développer des masters Erasmus mundus à vocation internationale, ces montages ne pouvant se faire qu'avec des masters en langue française existants.

Madame Emmanuelle GAUTHERAT indique qu'il existe des masters Erasmus mundus qui ne sont pas dans une composante et demande la confirmation que, statutairement, il est possible d'être inscrit dans deux composantes.

Monsieur Christophe CLÉMENT confirme cette possibilité et que cette décision se fera sur la base du volontariat.

Monsieur CLÉMENT précise que le fait que le président de conseil doit avoir le rang de vice-président est un point affiché dans le projet soumis et qui est ressorti positivement dans le cadre de l'expertise. Cet élément est le marqueur d'une volonté politique forte de l'établissement de faire de cet institut un élément transformant de l'université, conformément à l'appel à projet Excellence.

Madame Hélène LACROIX indique que le souhaita a été d'avoir des rapporteurs internes proposant des expertises extérieures, c'est-à-dire que chaque rapporteur aura un portefeuille de cinq projets, chacun évalué par deux expertises extérieures désignées. Une base de données répertoriant tous les experts de la région est en cours de création.

Madame Emmanuelle GAUTHERAT estime que ce n'est pas assez clair dans les statuts.

Monsieur Hacène FOUCHAL se questionne sur le périmètre humain et notamment sur le volontariat car il pense que les trois cents chercheurs ont déjà été repérés.

Monsieur Christophe CLÉMENT rappelle que les trois cents chercheurs sont concernés par les questions de recherche et l'appel à projet lancé. Le rattachement à une composante est lié à l'activité d'enseignement et c'est donc sur cette base que les personnes auront le choix.

Monsieur Hacène FOUCHAL souhaite que le projet EXEBIO laisse place à l'Institut international de bioéconomie durable, qui ne peut exister avec la double casquette. Il ne comprend pas que la composition de cette nouvelle composante ne soit pas encore connue officiellement.

Monsieur Christophe CLÉMENT rappelle qu'il s'agit de la création d'une composante de type Georges CHAPPAZ et le travail des prochains mois sera de se mettre en lien avec les collègues rattachés thématiquement à la bioéconomie et à l'environnement afin de connaître leur souhait. La liste officielle n'est pas encore arrêtée.

Monsieur Hacène FOUCHAL souhaite connaître le pourcentage des départements concernés et monsieur Christophe CLÉMENT répond qu'il est trop tôt pour le dire.

Monsieur Hacène FOUCHAL demande si le bâtiment situé sur l'UFR SEN est dédié à cet institut et monsieur Christophe CLÉMENT répond que si l'institut rentre dans le bâtiment 18, ce sera dans la réfection de la halle technologique et non dans l'extension.

Monsieur Hacène FOUCHAL parle du bâtiment 7 et monsieur Christophe CLÉMENT indique qu'il s'agit d'un bâtiment d'enseignement.

Monsieur Hacène FOUCHAL rappelle que cet institut a vocation à délivrer des diplômes particuliers et monsieur Christophe CLÉMENT précise qu'il s'agit de diplômes centrés sur les masters Erasmus.

Monsieur Hacène FOUCHAL demande s'ils ont un bâtiment dédié. Monsieur Christophe CLÉMENT indique dans le bâtiment 18, la halle technologique, un étage sera construit et destiné à l'institut.

Monsieur Hacène FOUCHAL s'interroge sur le fait que le président du conseil de cet institut doit être vice-président. Les élections devant avoir lieu dans quatre mois, il demande comment cela va se passer si l'équipe actuelle n'est plus à la gouvernance.

Monsieur Christophe CLÉMENT répond que ce sera le choix de la prochaine équipe et monsieur Hacène FOUCHAL ne comprend pas pourquoi accélérer les choses en fin de mandat.

Monsieur Christophe CLÉMENT rappelle que c'est ce qui avait été mentionné dans le projet soumis et qui a été validé par France 2030 via l'ANR.

Monsieur Hacène FOUCHAL demande pourquoi seulement vingt-et-un recrutements alors qu'il en était annoncé une centaine sur les dix ans à venir.

Monsieur Christophe CLÉMENT rappelle que ce sont vingt-et-un recrutements sur les dix ans. Actuellement cinq ou six recrutements ont déjà eu lieu. Ces personnes vont se trouver dans les bâtiments 18 et dans les services dédiés.

Madame Emmanuelle GAUTHERAT demande si le futur vice-président (président du conseil de l'institut) pourra avoir d'autres fonctions (doyen, directeur de laboratoire, etc.).

Monsieur Christophe CLÉMENT indique que ce point n'a pas été précisé mais que c'est une possibilité.

Monsieur Richard LE NAOUR souhaite revenir sur le terme composante qui ne correspond pas, selon lui, au fonctionnement de l'institut et crée de la confusion. Il demande si l'institut passera par le même système de crible en termes de campagne de postes et si l'on peut conserver le terme institut d'un côté et le terme composante traditionnelle de l'autre ou s'il faut que les deux fonctionnent strictement sur le même principe.

Monsieur Christophe CLÉMENT rappelle qu'il y a différents types de composantes dans le Code de l'éducation et que la décision d'en changer la nature se fera en fonction du nombre de personnes présentes dans l'institut. Ils ont choisi la formule la plus souple possible sans confusion. L'institut passera par le même système de crible en matière de campagne de postes.

Monsieur Richard LE NAOUR estime qu'il faut rester sur le terme institut.

Monsieur Emmanuel GUILLON souligne que dans le document transmis, le directeur de l'institut, pour la partie gouvernance, participera au conseil mais n'apparaît pas en tant que membre du conseil scientifique et académique.

Madame Hélène LACROIX-DOREY explique que la volonté était de laisser une liberté en termes d'évaluation par rapport à l'appel à projet, le but étant de garder une certaine impartialité sur le montage.

Monsieur Emmanuel GUILLON fait un parallèle avec une composante traditionnelle où le doyen est de fait membre du conseil de gestion.

Monsieur Christophe CLÉMENT indique qu'il a été fait le choix de laisser le conseil scientifique mener des projets sans avoir d'influence politique.

Madame Hélène LACROIX-DOREY rappelle que le président permet la création du comité d'évaluation scientifique.

Madame Marta WALDEGARAY indique que cela ne correspond pas au fonctionnement d'une composante d'établissement.

Monsieur Christophe CLÉMENT rappelle que ce n'est pas une composante 713-3 mais une composante 713-1 du Code de l'éducation.

Monsieur Hacène FOUCHAL demande qui apporte la différence entre les 46 M€ de budget et les 21 M€ de subventions et monsieur Christophe CLÉMENT explique qu'une partie vient des partenaires et une partie de l'université en mode de financement, principalement de la valorisation des salaires pendant dix ans.

Monsieur Hacène FOUCHAL soulève que la capacité de valorisation est diminuée en valorisant et menant d'autres projets.

Monsieur Christophe CLÉMENT rappelle que cela s'effectue sur dix années. Si l'on retire les financements des partenaires (entre 10 et 15 M€), il reste entre 10 et 15 M€ sur l'université.

*Le conseil académique de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve la création de l'Institut international de bioéconomie durable avec **38 voix pour, 3 voix contre et 10 abstentions.***

### **3. Questions pédagogiques :**

#### **❖ *Demande d'accréditation de la licence professionnelle Activités juridiques : mandataire judiciaire à la protection des majeurs***

Madame Marie-Renée DE BACKER explique que cette demande concerne la licence professionnelle mention Activités juridiques : mandataire judiciaire à la protection des majeurs. Ce métier peut être actuellement exercé après avoir obtenu un certificat national de compétences délivré par l'IRTS, qui assure cette formation depuis 2009.

Ce certificat national des compétences est amené à devenir une licence professionnelle, qui sera portée par l'UFR SESG puisqu'elle relève des métiers de l'intervention sociale.

Monsieur Jean-Bernard BEHR soulève le fait que cette demande intervient après la campagne d'accréditation votée et s'interroge sur les 450 heures, les licences professionnelles étant fixées à 400 heures.

Madame Marie-Renée DE BACKER explique que le document présenté était prévu initialement pour la rentrée 2023 et sera modifié au niveau horaire pour être envoyé au ministère. Cette demande n'a pas été proposée lors de l'accréditation car les discussions étaient toujours en cours. Il s'agit d'une demande de création de formation hors vague.

Madame Anne-Sophie LAVEFVE-LABORDERIE regrette que le BUT carrières juridiques n'apparaisse ni dans la fiche de présentation ni dans la lettre argumentaire ni dans la liste de positionnement de l'offre de formation.

Madame Marie-Renée DE BACKER indique que des échanges ont eu lieu avec la doyenne de l'UFR de Droit pour savoir où positionner ce diplôme.

Monsieur Hacène FOUCHAL demande ce qu'en pensent les collègues de Droit.

Madame Marie-Renée DE BACKER précise qu'il n'est pas possible de mettre n'importe quel chapeau à cette mention et il est rattaché à « Activités juridiques ». Le métier de mandataire judiciaire à la protection des majeurs reste un métier de l'intervention sociale avec de fortes notions en droit.

Madame Anne-Sophie LAVEFVE-LABORDERIE explique que les mandataires judiciaires qu'elle connaît sont tous juristes de formation.

Monsieur Mickaël GILLIOT demande si l'alternance est prévue.

Madame Marie-Renée DE BACKER le confirme et monsieur Christophe CLÉMENT rappelle que les formations en droit s'ouvrent de plus en plus à l'alternance.

Madame Emmanuelle GAUTHERAT indique que cette mention figure page 3 de la lettre argumentaire.

*Le conseil académique de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve la demande d'accréditation de la licence professionnelle Activités juridiques : mandataire judiciaire à la protection des majeurs avec **49 voix pour et 2 abstentions.***

#### **4. Questions ressources humaines :**

##### **❖ Campagne d'emplois complémentaire**

Monsieur Christophe CLÉMENT indique qu'il s'agit d'un complément de la campagne d'emplois 2024 votée lors du dernier conseil d'administration pouvant affecter deux postes d'enseignant-chercheur et maître de conférences au niveau du CEREP :

- Un poste PR section 70 (INSPé - CEREP)
- Un poste MCF section 19 (UFR SESG - CEREP)

Ces deux postes n'avaient pas été tranchés car le projet de l'équipe de recherche, en pleine restructuration, était en évaluation. L'expertise est revenue positive sur l'ensemble de la création du centre et des trois équipes du CEREP. Ces deux postes sont donc proposés en complément de la campagne d'emplois votée au dernier conseil d'administration.

Monsieur Hacène FOUCHAL demande si cela a déjà été voté par le conseil d'administration et monsieur Christophe CLÉMENT indique qu'ils avaient été mis en attente.

Monsieur Hacène FOUCHAL s'interroge quant au souhait formulé d'une partie de l'équipe de ne plus être sous l'égide « CEREP » et demande si un accord a été trouvé à ce titre.

Monsieur Christophe CLÉMENT précise qu'une organisation de trois équipes scientifiquement indépendantes avec un chapeau commun administratif a été décidée, sur la base d'une expertise scientifique solide pour chacune des trois équipes.

Madame Stéphanie CAILLIES demande si les deux postes sont affectés à une équipe précise et madame Emmanuelle LECLERCQ indique que ces deux postes sont affectés à deux équipes différentes sous le chapeau CEREP en remplacement de départs.

Madame Emmanuelle GAUTHERAT avait souvenir que ces deux postes présentés en conseil académique concernaient des maitres de conférences alors que la proposition actuelle est différente. Elle souhaite connaître les éléments qui ont poussé à cette évolution.

Monsieur Christophe CLÉMENT indique qu'il n'y a pas de volonté de changer le niveau des postes et qu'il doit s'agir d'une erreur. L'idée n'est pas de refaire une campagne d'emplois mais de proposer de nouveau ce qui avait été évoqué et mis en attente en conseil d'administration.

Monsieur Christophe CLÉMENT confirme que c'est bien PR70 et MCF19 d'après les ressources humaines.

*Le conseil académique de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve la campagne d'emplois complémentaire avec **36 voix pour, 4 oppositions et 11 abstentions.***

## **5. Questions diverses :**

Madame Marta WALDEGARAY indique que l'UFR LSH a fait remonter deux demandes de postes au fil de l'eau et demande si elles ont été traitées.

Monsieur Christophe CLÉMENT confirme que seuls les deux postes présentés peuvent être créés.

Madame Marta WALDEGARAY s'étonne qu'aucune réponse n'ait été faite à l'UFR LSH et monsieur Christophe CLÉMENT indique qu'elle va leur être adressée prochainement.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h01*